

RAPPORT ANNUEL
2003





RAPPORT ANNUEL 2003

Assemblée Générale Ordinaire
du 18 Mai 2004

SOMMAIRE

Rapport de gestion	3
Rapport du Président	8
Programme de rachat : note d'information	10
Rapports des commissaires aux comptes	12
Résolutions	14
Principes et Méthodes comptables d'évaluation	15
Bilans comparés	16
Comptes de résultat comparés	17
Notes annexes	18
IDSUD Voyages	24
Le titre en Bourse	28

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires

Conformément à la loi et à vos statuts, nous vous avons réunis, en assemblée générale pour statuer sur notre gestion, les comptes et l'affectation des résultats de l'exercice 2003.

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2003 soumis à votre examen et à votre approbation font apparaître un bénéfice après impôt de 156 369 €.

Les principaux éléments qui caractérisent l'activité et le résultat de l'exercice 2003 de la société IDSUD sont les suivants :

- . le total des produits générés par les activités courantes et le portefeuille financier passe de 4 445 K€ à 2 889 K€ ; cette baisse de 35 % est principalement imputable à la diminution du dividende perçue de La Française des Jeux.

- . Les opérations de change manuel restent affectées par l'arrivée de l'euro et par les épreuves subies par l'industrie du tourisme en 2003.

- . L'entreprise a poursuivi ses efforts pour abaisser son point mort. Une nouvelle réduction de 20 % des frais de fonctionnement a été réalisée en 2003 ce qui porte la baisse globale obtenue entre 2000 et 2003 à plus d'un million d'euros. Parallèlement les efforts d'amélioration de la productivité ont été intensifiés.

- . Dans ce contexte les frais de personnel ont été réduits de 12 % en 2002 et de 25 % en 2003. Ils devraient s'inscrire une nouvelle fois en baisse en 2004. Les autres charges d'exploitation ont été allégées de 15 %. Cette réduction délibérée des frais de fonctionnement a permis d'amortir l'impact de la forte baisse passagère des produits financiers .

- . La capacité d'autofinancement est de 1 065 K€.

- . Le bénéfice net s'élève à 156 K€. Il s'inscrit en baisse car l'entreprise n'a pas enregistré en 2003 de produits financiers équivalents à ceux des années précédentes.

Cette évolution est conforme à nos prévisions : nous avons annoncé que l'exercice 2003 serait affecté par une baisse ponctuelle des dividendes perçus. Après l'examen des différentes activités que nous allons vous décrire, vous noterez que ce résultat ne traduit pas une tendance de fond immuable. L'exercice écoulé a été dans un environnement difficile une année de transition pour votre société.

En 2003, nous avons gardé le cap sur l'horizon 2004 et au-delà, sur le développement continu de votre société.

Notre situation financière reste saine : notre endettement est nul et nous avons mené un programme dynamique de réduction des coûts de fonctionnement. Nous avons aussi un portefeuille d'activités diversifiées et équilibrées.

Par ailleurs pendant l'exercice 2003, la communication externe a été enrichie ; une campagne valorisant les services et les produits du Groupe Idsud a été menée.

Les outils informatiques de l'entreprise ont été adaptés aux besoins des utilisateurs et ont été renouvelés en grande partie pour bénéficier des progrès et évolutions technologiques.

L'action IDSUD est moins volatile que d'autres valeurs. Elle a mieux résisté au retournement économique et boursier enregistré de 2000 à 2002 puisqu'elle est restée stable pendant cette période alors que l'indice CAC 40 reculait de 48,5 %. A l'inverse l'action IDSUD n'a pas bénéficié à court terme du rebond boursier de 2003 puisque son cours s'est élevé à 21,50 € au 31 décembre 2003 contre 25,40 € à fin 2002.

Parce qu'il est confiant dans sa stratégie et dans la capacité bénéficiaire de la société Idsud, le Conseil vous propose, malgré une baisse de son résultat net, de distribuer 190 080 euros, c'est-à-dire de maintenir le dividende à son niveau antérieur soit un dividende de 0,20 euros par action auxquels s'ajouteront 0,10 euros d'avoir fiscal.

Les explications que nous allons vous fournir sur la formation du résultat et sur les activités des différents départements de la société, vous permettront tout à l'heure, lors du vote des résolutions, de nous témoigner votre soutien.

Activité des différents départements de la société et de sa filiale en 2003

1°) LE CAPITAL-INVESTISSEMENT

a) LA FRANÇAISE DES JEUX

Votre société conserve ses liens historiques avec les activités de jeux notamment à travers le Loto National. Elle siège au conseil d'administration de LA FRANÇAISE DES JEUX et détient 2,626% de son capital.

En 2003, le chiffre d'affaires de LA FRANÇAISE DES JEUX a progressé globalement de 4,8% pour atteindre 7 789 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires des ventes de jeux de tirage est en hausse de 7,3 %, celui des ventes de jeux de grattage en baisse de 2,6 %. Les comptes de LA FRANÇAISE DES JEUX pour l'exercice 2003 font apparaître un bénéfice de 68 M€, à comparer aux 103 M€, 79 M€ et 78 M€ des trois exercices précédents. Le résultat distribuable s'élève à 55 M€ au titre de 2003 contre une distribution de 33 M€ au titre de 2002 et 79 M€ au titre de 2001.

IDSUD perçoit à la fois le dividende de LA FRANÇAISE DES JEUX et les commissions sur les enjeux collectés des jeux dits de lotos. Ce produit global est en baisse de 40 % et s'élève en 2003 à 1 809 K€ contre 2 987 K€ en 2002 en raison de la forte réduction du dividende.

b) Le capital développement

Votre société maintient sa stratégie : être un acteur significatif sur le marché de capital investissement. Cette politique s'inscrit logiquement dans la durée et s'exerce dans le cadre d'une optique de " capital-développement " caractérisée par quelques idées forces :

* détention de participations minoritaires, mais pour des montants et des périodes significatives, en vue de renforcer la stabilité de l'actionariat de l'entreprise partenaire et/ou de favoriser le financement de la croissance ;

* association dans des sociétés confirmées et performantes, à caractère principalement familial, et dirigées par des personnes aux références professionnelles solides ;

* rémunération des capitaux investis fondée sur la croissance de l'entreprise partenaire génératrice de dividendes et de plus-values lors des cessions qui se font en accord avec les autres actionnaires.

Cette politique d'investissement reste guidée par la prudence. C'est pourquoi les participations, dans des dossiers de capital risque, sont limités à 20 % des engagements globaux.

Les participations de votre société sont généralement dans des entreprises principalement situées dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Votre société poursuit donc une politique d'investissement de proximité

et limite les risques à travers une diversification par secteur d'activité et des montants plafonnés en valeur absolue et en valeur relative.

En 2003 le nombre de dossiers examinés s'est avéré être moins important qu'au cours des années précédentes et la Direction Générale a procédé à un tri très sélectif de ses investissements :

* une nouvelle participation a été réalisée auprès du Groupe Echelles Européennes. La société GEE basée à Montpellier est la société holding d'un groupe de sociétés spécialisées dans la distribution et la location d'équipements de hauteur. L'intervention d'IDSUD porte sur un montant de 400 K€ investis pour moitié en actions et pour le solde en obligations convertibles en actions.

* la souscription complémentaire de parts du FCPR JET INNOVATION SUD pour un montant de 377 K€. Ce fonds commun axe ses investissements dans le domaine de l'innovation et est géré par Turenne Capital Partenaires.

Il est précisé que la plus importante participation du portefeuille concerne la société EURELEC pour un total de 1 234,70 K€.

Le montant net des immobilisations s'élève au 31 décembre 2003 à 6 337 K€ pour 18 sociétés.

Une gestion réaliste des engagements a amené la société à constituer une provision pour risques d'un montant global de 537 K€ au 31 décembre 2003.

2°) LE CHANGE (OR ET DEVICES)

La disparition des monnaies dites *in* a entraîné une baisse de fréquentation et du volume des transactions (- 29 %) encore très marqué en 2003. A cette donnée technique, se sont ajoutées une insécurité internationale liée à des problèmes géopolitiques et une insécurité sanitaire d'un type nouveau qui a mis l'Asie en quarantaine pendant des semaines. Dans ce contexte et sur fond de crise économique larvée en France, le produit d'exploitation des opérations sur devises est passé de 745 K€ en 2002 à 538 K€ en 2003.

Des efforts ont été déployés pour consolider et élargir notamment la clientèle entreprise. Par ailleurs la vente de produits annexes a été développée au sein de ce département. Ces différentes initiatives commerciales ont contribué à enrayer progressivement en 2003 la chute des opérations causée par l'arrivée de l'euro en 2002. Une stabilisation des volumes échangés peut à priori être espérée pour 2004.

Les activités sur or et argent ont permis de dégager un produit d'exploitation de 175 K€ en 2003 contre 249 K€ en 2002.

3°) LA TRÉSORERIE

Au grand soulagement des investisseurs, l'année boursière se termine mieux qu'elle n'avait commencé. L'indice CAC 40 qui mesure la performance des quarante plus grandes valeurs françaises a terminé sur une hausse de 13,3 % après trois ans de baisse. Et pourtant 2003 a connu un démarrage difficile au premier trimestre sur des perspectives de guerre en Irak, puis un net redressement au fur et à mesure de la confirmation du retour de la croissance américaine. En Europe, les marchés ont néanmoins été pénalisés par la faiblesse de la reprise et l'appréciation de l'euro face au dollar.

Le portefeuille IDSUD investi en actions a bénéficié de cette fin de tourmente des marchés financiers.

En ce qui concerne la gestion actif-passif, rappelons que le risque de change d'IDSUD est très faible et que le risque de liquidité est nul. En matière de risque de taux, l'exposition reste maîtrisée. Le portefeuille actions et obligations sensible aux fluctuations des marchés représente moins de 2,7 M€.

Les placements de trésorerie ont été opérés en respectant la préoccupation prioritaire de sécurité. Le produit courant de la trésorerie - qui reste structurellement excédentaire de l'ordre de 8,6 M€ - s'élève à 216 K€ en 2003 contre 327 K€ en 2002.

La Direction a pris en compte toutes les obligations découlant des normes IFRS. Leur mise en œuvre figure dans les objectifs prioritaires de l'année 2004.

4°) PARTICIPATION : SARL IDSUD Voyages

Depuis 1997, votre société détient 97 % des parts de cette SARL qui exploite une agence de voyages implantée depuis lors dans notre hall clientèle. En vertu de l'article L 233-19 II 2° du Code de Commerce, notre société n'établit pas de comptes consolidés. Son rapport de gestion et ses comptes sont repris intégralement dans notre rapport annuel.

La crise économique, le SRAS, la guerre en Irak, le spectre du terrorisme aveugle, la peur des attentats et l'agitation sociale ont malmené le tourisme et les voyages en 2003. Malgré cet environnement difficile, IDSUD Voyages a réussi à développer son chiffre d'affaires de 22 % (4,1 M€ en 2003 contre 3,3 M€ en 2002 et 3 M€ en 2001). Les produits d'exploitation ont progressé de 13 % passant de 257 K€ en 2002 à 292 K€ en 2003 ; le bénéfice social après fiscalité, s'élève à 29,6 K€ en 2003 contre 7,6 K€ en 2002 et 0,7 K€ en 2001.

Une convention générale de mise à disposition et d'utilisation de moyens, que vous avez bien voulu approuver lors de votre assemblée du 26 mai 1997, régit les rapports matériels et financiers entre les deux sociétés.

Vos commissaires aux comptes vous en exposeront les incidences tout à l'heure dans leur rapport spécial.

Bilan social

Un plan de formation pluriannuel a été élaboré ; il couvre les années 2003 et 2004 et partiellement 2005. Ce plan est basé sur la conviction que les sociétés qui resteront dans la course seront celles qui auront su inciter leur personnel à élever leur niveau de compétences. Le programme 2003/2005 concerne tous les salariés. Il s'étend de la formation courte pour développer les compétences à la formation longue (de 3 mois à plus d'un an) pour favoriser les évolutions professionnelles et accompagner les prises de fonction. Des efforts spécifiques ont été menés pour accroître la polyvalence des salariés.

L'intéressement au bénéfice de tous les salariés de l'entreprise a été étudié et mis en place après une concertation approfondie du personnel.

Le renforcement de la communication interne a été poursuivi. A titre d'exemple des réunions d'information dédiées à l'ensemble du personnel du groupe Idsud ou ciblées par département ont été organisées.

La sécurité du travail a été renforcée notamment à travers la rénovation du matériel de lutte contre les incendies, la rédaction des consignes de sécurité incendie, l'amélioration de l'affichage de ces consignes et la prévision d'un plan d'évacuation.

Au 31 décembre 2003, l'effectif de la société est composé, hors son Président, de quinze personnes, six femmes et neuf hommes.

Nous tenons ici à remercier chaque membre du personnel pour son dévouement et son attachement à l'entreprise.

Développement durable

La récente prise de conscience du " devoir " de développement durable sont pour Idsud l'occasion de souligner qu'il s'agit là d'une préoccupation présente dans la société depuis de nombreuses années. Par ses performances économiques, par la solidité de sa structure financière et par sa gestion d'entreprise soucieuse de l'intérêt de ses actionnaires, Idsud s'inscrit naturellement dans une logique de développement durable.

Compte-tenu de la nature de son activité, rien de particulier ne nous paraît devoir être signalé sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, tel que prévu par la loi L 225-102-1.

Le titre et la Bourse

Le nombre de titres échangés en 2003 est de 70 439, soit 7,41 % du capital, contre 68 956 en 2002. Le volume des échanges a atteint 1,5 M€ en 253 séances, contre 1,7 M€ l'année passée.

Les cours extrêmes ont été de 25,40 € le 2 janvier et 18,00 € le 1er juillet, pour un cours moyen de 22,09 € contre 24,75 € en 2002. Au 31 décembre, la capitalisation boursière est de 20,4 M€, le titre a terminé à 21,50 €.

Votre Conseil a fait usage de l'autorisation que vous lui aviez donnée d'intervenir sur le marché du titre par la troisième résolution de la précédente assemblée générale. Au cours de l'année 2003, la société s'est portée acquéreur directement de 1 824 actions à un cours moyen de 22,02 € pour un montant global de 40 163 € sans frais de négociation ; durant la même période, elle n'a cédé aucun titre. Au 1er juillet 2003, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale, la société a signé un contrat de liquidité avec Monsieur Daniel Luciani et la société de bourse Portzamparc. A ce titre, la société a acheté indirectement 2 399 titres à un cours moyen de 20,79 € pour un montant de 49 890 € dont 138 € de frais de négociation ; elle a cédé, au cours de la même période, 3 179 actions à un cours moyen de 22,12 € pour un montant global de 28 129 € dont 225 € de frais de négociation. Au 31 décembre, la société était détentrice en totalité de 41 447 actions, soit 4,36 % du capital, représentant au cours d'achat un montant de 1 049 294 €. Une provision de 115 683 € a été constituée au 31 décembre 2003 pour constater la décote de ces titres sur le marché à la même date par rapport à leur prix d'achat.

Votre Conseil vous demande de bien vouloir adopter, par le vote de la troisième résolution soumise à votre approbation, le programme de rachat d'actions qu'il vous propose aujourd'hui, valable jusqu'à votre assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice 2004. Ce programme a fait l'objet d'une notice d'information, qui se suffit à elle-même, visée le 19 avril 2004 par l'AMF sous le numéro 04-293 et reproduite in extenso en annexe au présent rapport ; un résumé en sera publié dans un quotidien d'information financière. Cette autorisation permettra à votre Conseil de se porter acquéreur de titres à concurrence de 10 % du capital, à un cours ne pouvant excéder 35 € et de les recéder éventuellement sur le marché à un cours ne pouvant être inférieur à 15 €.

Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L 233 -13 du Code de Commerce et en fonction des informations reçues à ce jour, nous vous communiquons ci-après l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du vingtième des droits de vote à la clôture de l'exercice :

	+ de 1/20	+ de 1/10	+ de 1/5	+ de 1/3	+ de 1/2	+ de 2/3
à fin 2003						
Daniel LUCIANI					X	
Georges MERLE		X				
rappel à fin 2002						
Daniel LUCIANI				X		
Georges MERLE			X			

Dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions adopté par votre assemblée du 18 juin 2003 (troisième résolution ; visa COB 03 - 445 du 20 mai 2003), la société détient, à ce jour, 41 375 actions soit 4,35 % du capital à un cours moyen de 25,31 €.

Nous n'avons été informés d'aucun mouvement important ayant affecté le capital de votre société au cours de l'exercice écoulé ou lors des premiers mois de 2004.

Participation des salariés au capital

Au 31 décembre dernier, 2 salariés de la société détenaient individuellement 4 342 actions IDSUD. Il n'a pas été mis en place de structures de détention collective d'actions de la société par ses salariés ; de même, ceux-ci ne détiennent aucune action frappée d'incessibilité répondant aux cas visés par l'article 225 - 102 du Code de commerce.

Composition du Conseil

Dans sa séance du 20 janvier 2003, le Conseil a appelé à sa Présidence Monsieur Daniel LUCIANI et a confirmé Monsieur Serge HINCKER dans ses fonctions de Directeur Général.

L'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2003 a décidé de porter le nombre d'administrateurs de cinq à six. Elle a nommé comme administrateur Monsieur Jean-Pierre GALLO, Monsieur Christophe BRUNIE et Monsieur Jérémie LUCIANI, suite à la démission de deux administrateurs.

Le Conseil d'Administration a la tristesse de vous faire part de la disparition tragique de Monsieur Christophe Brunie, administrateur de votre société. Monsieur Brunie avait tissé des relations profondes avec plusieurs membres du Conseil et était devenu l'ami de tous.

Le Conseil renouvelle ici ses sincères condoléances à tous les membres de sa famille.

En application de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la rémunération et les avantages en nature versés par la société en 2003 à Monsieur Georges MERLE Président du Conseil en début d'exercice 2003 s'élèvent à 29 302 €, ceux versés à Monsieur Daniel LUCIANI Président du Conseil d'Administration depuis fin janvier 2003 s'établissent à 4 500 euros. Le montant versé par la société à son Directeur Général, également administrateur de la société, Monsieur Serge HINCKER est de 121 577 euros. Les jetons de présence versés en 2003 au titre de 2002 à chacun des deux autres administrateurs présents en 2002 s'établissent à 4 500 €.

En 2003, depuis leur nomination comme administrateur de la société, Monsieur Jérémie LUCIANI a perçu une rémunération brute de 36 059 € et Monsieur Jean-Pierre GALLO a perçu 4 230 € de rémunérations étrangères au mandat social.

Nous vous proposons de fixer la rémunération du Conseil à 28 000 €.

La société IDSUD a un poste d'administrateur respectivement dans la société d'économie mixte LA FRANÇAISE DES JEUX, chez EURELEC Entreprises SA et dans la société PROMEPLA. Son représentant permanent est Monsieur Serge HINCKER, son Directeur Général.

Le mandat de Madame Marie-Thérèse LUCIANI vient aujourd'hui à expiration. Madame Marie-Thérèse LUCIANI assume les fonctions d'Administrateur depuis le 25 mai 1992. Votre Conseil vous proposera, lors des votes des résolutions, de la reconduire dans ses fonctions d'Administrateur pour un nouveau mandat de six ans.

Dans sa séance du 18 mars 2004, le Conseil a coopté Monsieur Jean-Claude BRUNIE comme administrateur pour un mandat de six ans, cooptation que nous vous demandons de ratifier lors des résolutions.

Perspectives 2004

Tenir le cap... c'est à quoi nous nous sommes attachés tout au long de l'année 2003. Nous savions que l'exercice allait être difficile. Mais nos efforts commencent à porter leurs fruits. Grâce à son positionnement stratégique, à son portefeuille d'activités diversifié ainsi qu'à la réussite de son plan de réduction des coûts et d'amélioration de sa productivité, IDSUD dispose de moyens pour améliorer dans le futur ses performances.

Sous réserve de l'approbation des comptes de La Française des Jeux par son assemblée générale, votre société aurait vocation à percevoir en 2004 un dividende de 1 439 K€ en hausse de 67 % par rapport à celui perçu en 2003 (861 K€).

L'exercice 2004 sera marqué par une hausse sensible des produits financiers.

IDSUD est ainsi confiant dans la progression de ses résultats en 2004.

Nous vous remercions par avance de la confiance que vous voudrez bien nous manifester par le vote des résolutions que nous soumettrons à votre approbation après audition des rapports de nos Commissaires aux comptes à qui nous passons maintenant la parole pour venir compléter par leurs explications les informations que nous avons ainsi eu l'honneur de vous présenter.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros)	1999	2000	2001	2002	2003
Situation financière en fin d'année					
Capital social :	8 049	8 049	10 000	10 000	10 000
Nombre d'actions :	1 056 000	1 056 000	950 400	950 400	950 400
Résultat global des opérations					
Chiffre d'affaires hors taxes :	5 061	6 382	4 590	4 452	2 877
Bénéfice avant impôt, amortissements, provisions :	5 175	2 167	1 487	1 943	941
Impôt sur les sociétés :	563	57	148	133	2
Bénéfice après impôt, amortissements, provisions :	3 973	1 630	1 195	645	156
Montant des bénéfices distribués :	1 610	1 597	1 140	190	190
Résultat des opérations réduit à une seule action (base 950 400 actions)					
(en euros)					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions :	4,37	2,28	1,41	1,90	0,99
Bénéfice après impôt, amortissements, provisions :	3,76	1,72	1,26	0,68	0,16
Dividende versé à chaque action :	1,52	1,68	1,20	0,20	0,20
Avoir fiscal :	0,76	0,84	0,60	0,10	0,10
Personnel					
Nombre de salariés au 31 décembre :	27	23	23	15	15
Montant de la masse salariale :	1 066	1 051	1 000	884	611
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, ...) :	488	476	444	374	300

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6, du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
- de l'étendue des pouvoirs du directeur général.

I – Préparation et organisation du Conseil d'Administration

1 - Composition du Conseil

Votre conseil d'administration est composé de 6 membres. La liste des administrateurs de la société incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés est la suivante :

- * Madame Marie-Thérèse Luciani, Administrateur Idsud SA,
- * Monsieur Christophe Brunie, Administrateur Idsud SA ;
- * Monsieur Jean-Pierre Gallo, Administrateur Idsud SA,
- * Monsieur Serge Hincker, Administrateur - Directeur Général Idsud SA, gérant de la SARL Idsud Voyages, représentant de la société IDSUD au conseil d'administration de la société La Française des Jeux, de la société Eurelec et de la société Promempla ;
- * Monsieur Jérémie Luciani, Administrateur et directeur Idsud SA ;
- * Monsieur Daniel Luciani, Président du Conseil d'Administration Idsud SA.

2 - Fonctionnement du Conseil

Au cours de l'exercice écoulé, votre conseil s'est réuni six fois au siège social. Les administrateurs ont été convoqués principalement par lettre simple entre 5 jours et 15 jours avant la date des Conseils. Conformément à l'article L.225-238 du code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués à la réunion du conseil qui arrêtent les comptes annuels.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués en temps utile, généralement en même temps que la convocation.

Le conseil d'administration définit la stratégie de la société. Il fixe le programme annuel d'actions prioritaires à réaliser par la Direction Générale et contrôle son application.

Lors de chaque conseil, la direction générale fait un point sur la marche de l'entreprise. Dans ce contexte sont notamment détaillé les évolutions des activités des différents départements de l'entreprise, les résultats financiers et les nouvelles opérations de capital investissement.

3 - Décisions adoptées et procès-verbaux des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a notamment pris les décisions suivantes :

- * nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration
- * augmentation du nombre des administrateurs (six à la place de cinq)
- * nomination de trois nouveaux administrateurs

* prorogation des fonctions de Monsieur Serge Hincker comme Directeur Général

* autorisation d'un programme d'investissement 2003-2004 pour le portefeuille de capital investissement.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à chaque administrateur.

II – Procédures de contrôle interne

Votre société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

1 – Organisation générale

Le dispositif de contrôle interne a pour but de favoriser l'efficacité du groupe par un système d'organisation et la mise en place de contrôles pour une maîtrise raisonnée des risques encourus.

Son rôle est de donner par ses objectifs une assurance raisonnable du bon fonctionnement du groupe et de l'application correcte des orientations données par la direction.

Sont mises en places :

- des normes et procédures appliquées et intégrées dans le fonctionnement de la société s'appuyant sur des principes et des méthodes,
- une fonction de vérification de la réalité de ces procédures et de leur efficacité.

Le contrôle interne est ainsi présent en permanence dans la vie de la société et appliqué par l'ensemble du personnel en relation avec les fonctions que chacun assume.

Le contrôle interne du groupe a pour objet de :

- * vérifier que les opérations réalisées par la société sont conformes à la politique définie par la Direction Générale et le Conseil d'Administration ;
- * vérifier que les limites fixées en matières de risques sont respectées ;
- * vérifier la conformité des opérations :
 - . aux procédures internes
 - . aux dispositions législatives et réglementaires
 - . aux normes et usages professionnels
 - . à la déontologie, notamment en matière de blanchiment des capitaux
- * assurer la sécurité des personnes
- * assurer la sécurité des systèmes d'information et informatiques
- * veiller à la qualité de l'information comptable et financière.

La mise en place, le renforcement et le suivi du système de contrôle interne sont confiés au Secrétaire Général de la société.

2 – Mise en œuvre

Des contrôles sont effectués de façon régulière et inopinée :

- quotidiennement pour la surveillance du portefeuille titres de la société, la situation de trésorerie et les caisses du change manuel ;
- mensuellement pour la vérification du dossier blanchiment de capitaux ;
- de quatre à six fois par an pour une vérification des existants physiques (inventaire des stocks).

Le comité de pilotage du département capital investissement se réunit au minimum une fois tous les deux mois pour le suivi des dossiers existants. Toutes les décisions importantes font l'objet d'un compte rendu.

Le document unique rendu obligatoire par la loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 sur l'évaluation des risques professionnels en entreprises est mis à jour régulièrement.

L'élaboration de l'information comptable est réalisée par le responsable du département Comptabilité ; son contrôle et l'élaboration de l'information financière des actionnaires sont réalisés par le Directeur Général et le Secrétaire Général.

3 – Evolution du contrôle interne

Le développement du contrôle interne figure parmi les objectifs prioritaires fixés par le conseil d'administration dans sa séance du 21 janvier 2004. En 2004, il sera élaboré une nouvelle cartographie complète des risques, procédé à leur évaluation et enfin programmé des actions correctrices si nécessaires.

III – Pouvoirs du Directeur Général

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Monsieur Serge Hincker, Directeur Général de la société.

Fait à Marseille, le 18 mars 2004

Daniel Luciani

Président du Conseil d'Administration

Note d'information émise en vue de la proposition de mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions propres soumis à l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2004



En application de l'article L 621-8 du Code monétaire et financier, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa n° 04-293 en date du 19 Avril 2004 sur la présente note d'information, conformément aux dispositions du règlement COB n° 98-02 modifié par le règlement 2000-06. Ce document a été établi par l'émetteur, et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique pas approbation du programme de rachat d'actions ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Synthèse des principales caractéristiques de l'opération :
programme de rachat de titres

visa AMF: n° 04-293 délivré le 19 avril 2004

Emetteur : IDSUD cotée au fixing au Second Marché code ISIN : FR0000062184

Programme de rachat :

- . titres concernés : actions
- . % de rachat maximum de capital autorisé par l'assemblée générale : 10 % du capital. Compte-tenu de l'auto-détention, la société ne peut racheter à ce jour plus de 5,65 % du capital social
- . prix d'achat unitaire maximum et prix de vente minimum autorisés : 35 € et 15 €
- . montant maximum autorisé : 3 326,4 K€

Objectif par ordre de priorité :

- . la régularisation du cours de Bourse par intervention systématique à contre tendance sur le marché ;
- . l'achat et la vente en fonction des situations de marché ;
- . l'attribution aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- . conserver les actions et, le cas échéant, les transférer par tous moyens, y compris par des opérations optionnelles, et notamment par cession en bourse ou de gré à gré, cession de blocs ;
- . utiliser les actions de toute manière appropriée pour optimiser la gestion des fonds propres de la Société et pour réaliser des opérations de croissance externe ;
- . annuler les actions acquises, après autorisation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir.

Durée du programme : 18 mois, soit le 18 novembre 2005

IDSUD est un prestataire de service de proximité avec comme activités principales le capital-investissement et le change manuel (devises et métaux précieux). La société est cotée au fixing au Second Marché (code ISIN : FR0000062184).

1 Bilan du précédent programme

Au titre du précédent programme de rachat (visa n° 03-445 du 20 mai 2003) et selon l'objectif d'achat et de vente en fonction des situations de marché, la société a été conduite à acquérir, directement, sur le marché 1 051 actions (0,11 % du capital) à un prix moyen de 20,60 € pour un montant de 21 646 €, qu'elle détient à ce jour, et à ne céder aucune action.

Au 1^{er} juillet 2003, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 18 juin 2003, un contrat de liquidité a été signé entre la société Idsud, Monsieur Daniel Luciani et la société de bourse Portzamparc, ainsi qu'un contrat d'animation, conformes à la charte de déontologie de l'AFEL. A ce titre, et selon l'objectif d'achat et de vente en fonction des situations de marché, la société a acquis indirectement 2 594 titres à un cours moyen de 20,91 € pour un montant de 54 259 €, frais inclus, et elle a cédé 1 539 titres à un cours moyen de 22,12 € pour un total de 34 032 €, frais inclus. Le coût total du programme est de 62 236 €, frais inclus.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 21 mai 2003 au 09 avril 2004

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	4,35 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	aucune
Nombre de titres détenus en portefeuille	41 375
Valeur comptable du portefeuille	1 043 820 €
Valeur de marché du portefeuille	1 026 928 €

2 Objectifs du programme de rachat d'actions

- Dans le cadre du présent programme de rachat d'actions, la société entend se doter de la possibilité d'intervenir sur le marché de son titre dans l'intérêt de ses actionnaires, pour les objectifs suivants par ordre de priorité décroissant :
- . la régularisation du cours de Bourse par intervention systématique à contre tendance sur le marché ;
 - . l'achat et la vente en fonction des situations de marché ;
 - . l'attribution aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
 - . conserver les actions et, le cas échéant, les transférer par tous moyens, y compris par des opérations optionnelles, et notamment par cession en bourse ou de gré à gré, cession de blocs ;
 - . utiliser les actions de toute manière appropriée pour optimiser la gestion des fonds propres de la Société et pour réaliser des opérations de croissance externe ;
 - . annuler les actions acquises, après autorisation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir.

3 Cadre juridique

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la loi DDOEF n° 98-546 du 2 juillet 1998 et des textes subséquents et sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2004, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire (troisième résolution) résolution ainsi rédigée : "l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à se porter acquéreur en Bourse ou hors Bourse d'actions de la société dans une proportion maximale de 10 % du capital, représentant un investissement théorique maximum de 3 326,4 K€, en vue, par ordre de priorité décroissant, soit de régulariser le cours de Bourse par intervention systématique à contre tendance sur le marché, soit d'effectuer des achats et ventes en fonction des situation de marché avec la faculté de procéder à des blocs, soit d'attribuer aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, soit de conserver les actions et, le cas échéant, les transférer par tous moyens, y compris par des opérations optionnelles, et notamment par cession en bourse ou de gré à gré, cession de blocs, soit d'utiliser les actions de toute manière appropriée pour optimiser la gestion des fonds propres de la Société et pour réaliser des opérations de croissance externe, soit d'annuler les actions acquises, après autorisation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir. Le prix maximum autorisé pour l'acquisition des titres est fixé à 35 € ; le prix minimum de leur éventuelle cession sur le marché à 15 €. Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2004."

4 Modalités

a) part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds consacrés à l'opération

L'autorisation soumise au vote de l'assemblée permettrait à la société de procéder au rachat de 10 % de ses propres actions. Le nombre d'actions émises s'élevant à 950 400 actions, le programme porterait sur un maximum de 95 040 actions. Sur la base du prix maximal autorisé 35 €, la réalisation intégrale du programme représenterait un investissement théorique maximum de 3,3 M€.

Compte tenu de l'auto détention, la société ne peut racheter à ce jour plus de 53 665 actions soit 5,65 % du capital social, représentant un montant maximum de 1,88 M€. La société s'engage à rester en permanence en dessous du seuil légal de détention directe et indirecte de 10 % du capital social.

Le montant des réserves libres (autre que la réserve légale) au 31 décembre 2003 dans les comptes sociaux s'élève à 5,5 M€. Ce total est supérieur au montant maximum du programme.

La société s'engage à maintenir un flottant qui respecte les seuils définis par Euronext, soit 10 %.

b) fourchette d'intervention

Prix maximal de rachat : 35 € ; Prix minimal de revente : 15 €.

c) modalités de rachat

Les rachats pourront se faire, préférentiellement, par intervention sur le marché ou, selon les opportunités, par achats de blocs, sans allocation a priori de quota à l'une ou l'autre de ces deux modalités. La part réalisée par blocs ne pourra pas atteindre l'intégralité du programme. Il ne sera pas fait usage de produits dérivés.

d) durée

L'autorisation donnée sera valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle tenue en l'an 2005. Toutefois, elle ne peut pas excéder dix-huit mois soit jusqu'au 18 novembre 2005.

e) financement du programme de rachat

Les rachats d'actions seront exclusivement financés au moyen de la trésorerie nette disponible de la société (9,2 M€ au 31 décembre 2003). Les capitaux propres de la société à la même date s'élèvent à 17,5 millions d'euros et son endettement est nul.

5 Incidences financières

Le tableau, réalisée à titre indicatif, détaille l'incidence du programme de rachat d'actions :

- . calcul sur la base des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2003
- . rachat et annulation de 5,65 % du capital
- . impact du coût financier calculé sur la base de 2,10 %
- . achats réalisés selon l'hypothèse d'un prix d'achat de 25,00 € (cours actuels) pour la totalité du programme réalisé

Pro Forma				
	situation au 31/12/03	après rachat des actions	après l'annulation des actions rachetées	effet du rachat exprimé en %
capitaux propres (en K€)	17 506	16 164	16 164	- 7,67
trésorerie nette (en K€)	9 172	1 392	7 780	-15,18
résultat net (en K€)	156	106	106	-32,05
nombre d'actions	909 025	53 665	855 360	5,65
bénéfice par action	0,17	0,12	0,12	- 29,00

6 Régimes fiscaux des rachats

a) pour le cessionnaire

L'écart entre le prix auxquels les titres seraient recédés sur le marché et celui auquel ils auront été achetés pour être inscrits dans le portefeuille de placement de la société constituera un élément du résultat fiscal taxé au taux de droit commun de l'exercice au cours duquel interviendra la cession.

b) pour les cédants

Conformément au 6° de l'article 112 du C.G.I., les profits de cession réalisés à cette occasion par les actionnaires de la société sont éligibles aux régimes des plus-values prévus aux articles suivants du C.G.I.:

. 150-0 A à 150-0 E, dès lors que l'ensemble des cessions sur tous titres excède, pour un même foyer fiscal et au cours d'une même année, le seuil de taxation fixé, à ce jour, à 15 000 €. Le profit dégagé est alors imposé aux taux de 26 %, divers prélèvements sociaux inclus,

. 39 duodécies, pour les plus ou moins values professionnelles réalisées par des personnes non assujetties à l'impôt sur les sociétés.

Les actionnaires non résidents ne seraient pas soumis à imposition en France.

7 Intentions des personnes contrôlant la société

Au 31 mars 2004, le capital de la société IDSUD est détenu à raison de 37,77 % par Madame Marie-Thérèse LUCIANI, Monsieur Daniel LUCIANI et Monsieur Jérémie LUCIANI, liés par un engagement collectif pour l'application de l'article 885 I bis du Code Général des Impôts, signé le 23 mars 2004. Dans ce contexte, ceux-ci n'ont pas l'intention de céder leurs actions dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

8 Répartition du capital

Au 31 mars 2004, le capital se répartissait comme suit :

	En nombre d'actions	En % de détention	En droits de vote
Pacte	358 876	37,77%	55,38%
Daniel Luciani	340 221	35,80%	53,33%
Marie-Thérèse Luciani	14 513	1,53%	1,41%
Jérémie Luciani	4 142	0,44%	0,64%
Georges Merle	198 000	20,83%	16,93%
Flottant	352 149	37,05%	27,69%
Auto-détention	41 375	4,35%	-
ENSEMBLE	950 400	100,00%	100,00%

Il n'existe pas de titres, autres que les 950 400 actions ci-dessus détaillées, donnant accès immédiatement ou à terme au capital.

Le 23 mars 2004, un pacte liant Madame Marie-Thérèse Luciani, Messieurs Daniel Luciani et Jérémie Luciani a été signé en application de l'article 885 I bis du C. G. I.. A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote. Il n'y a pas d'auto-contrôle.

9 Evénements significatifs récents

La société a publié un communiqué financier commentant les résultats de l'exercice 2003 le vendredi 19 mars 2004 dans la Tribune et la Vie Financière.

Les comptes sociaux de l'exercice 2003 ont été publiés au BALO du 30 avril 2004.

10 Personnes assumant la responsabilité de la note d'information

À notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de la société IDSUD ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Président du Conseil d'Administration
Daniel LUCIANI

Rapport général

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 25 Mai 1999, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IDSUD, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L225-235, 1^{er} alinéa du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, nous estimons qu'aucune de nos appréciations portant soit sur l'application des principes comptables suivis, soit sur les estimations comptables pratiquées, soit sur la présentation d'ensemble des comptes, ne doit être signalée dans le présent rapport, compte tenu du caractère insuffisamment significatif de ces différents points.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également, conformément aux normes professionnelles applicables en France, procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Marseille le 29 Mars 2004

Les Commissaires aux Comptes

Jacques VAYSSE-VIC

Marcel VIRZI-LACCANIA

Rapport spécial

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 Mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.225.40 du Code de Commerce. Par ailleurs, en application du décret du 23 Mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1°) Convention de rémunération du compte d'intéressé de Monsieur Daniel LUCIANI, Administrateur à l'époque de la conclusion de la convention. Les sommes laissées sur son compte courant d'intéressé, dont le solde au 31 Décembre 2003 s'élevait à : 567,71 €, ont été rémunérées au taux annuel maximal déductible, selon décision du Conseil d'Administration lors de sa séance du 21 Décembre 1994, soit 5,05 %. Ces intérêts ont représenté en 2003 une charge pour la société de : 677,23 €.

2°) Convention de rémunération du compte d'intéressé de Monsieur MERLE, Président Directeur Général à l'époque de la conclusion de la convention. Ce compte n'est plus rémunéré à la demande de l'intéressé.

3°) Convention générale de mise à disposition et d'utilisation de moyens conclue le 7 Avril 1997 avec la SARL IDSUD VOYAGES, selon autorisation du Conseil d'Administration en date du 4 Avril 1997 et ratification par l'Assemblée Générale du 26 Mai 1997.

Cette convention générale dont le Conseil nous a informé concerne des opérations courantes conclues à des conditions normales au cours de l'exercice 2003, qui sont les suivantes, IDSUD a facturé à IDSUD Voyages :

- . 8 665,20 € au titre de la mise à disposition d'un emplacement au rez-de-chaussée de son immeuble,
- . 4 332,60 € au titre de charges liées à cet emplacement,
- . des frais d'exploitation pour un montant de 13 510,12 €,
- . 37 618,50 € au titre de commissions de gestion,
- . 57,69 € au titre d'intérêts sur avance en compte courant.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Marseille le 29 Mars 2004

Les Commissaires aux Comptes

Jacques VAYSSE-VIC

Marcel VIRZI-LACCANIA

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2003.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président,
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Fait à Marseille le 29 Mars 2004

Les Commissaires aux Comptes

Jacques VAYSSE-VIC

Marcel VIRZI-LACCANIA

Première résolution

L'Assemblée Générale, lectures faites du rapport du Conseil d'Administration, du rapport du Président, du rapport général, du rapport sur le rapport du Président et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2003, approuve les termes des dits rapports ainsi que les opérations qui y sont décrites.

Elle approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de l'exercice 2003 traduisant ces opérations.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de leur gestion au cours de l'année 2003.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice distribuable au 31 décembre 2003 s'élève à 1 028 654,84 €, soit :

• Report à nouveau	872 285,67
• Résultat de l'exercice 2003	156 369,17
total disponible	1 028 654,84

décide de l'affecter comme suit :

• à la distribution, à compter du 15 juin 2004, d'un dividende de 0,20 € par action (*) <small>(auquel s'ajoute un avoir fiscal déterminé selon les dispositions de l'article 158bis du C.G.I.)</small>	190 080,00
• au report à nouveau, le surplus, soit	838 574,84

ensemble 1 028 654,84

(*) toutefois les actions propres détenues par la société au jour de la mise en distribution ne pouvant ouvrir droit au dividende, les sommes correspondantes seront maintenues au compte de report à nouveau.

L'Assemblée Générale prend acte du rappel, effectué à son intention, relatif aux dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercices	2000	2001	2002
Nombre d'actions	950 400	950 400	950 400
Dividende par action (€)	1,68	1,20	0,20
Avoir fiscal (€)	0,84	0,60	0,10
Revenu global (€)	2,52	1,80	0,30

Troisième résolution

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à se porter acquéreur en Bourse ou hors Bourse d'actions de la société dans une proportion maximale de 10 % du capital, représentant un investissement théorique maximum de 3 326,4 K€, en vue, par ordre de priorité décroissant, soit de régulariser le cours de Bourse par intervention systématique à contre tendance sur le marché, soit d'effectuer des achats et ventes en fonction des situation de marché avec la faculté de procéder à des blocs, soit d'attribuer aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, soit de conserver les actions et, le cas échéant, les transférer par tous moyens, y compris par des opérations optionnelles, et notamment par cession en bourse ou de gré à gré, cession de blocs, soit d'utiliser les actions de toute manière appropriée pour optimiser la gestion des fonds propres de la Société et pour réaliser des opérations de croissance externe, soit d'annuler les actions acquises, après autorisation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir. Le prix maximum autorisé pour l'acquisition des titres est fixé à 35 € ; le prix minimum de leur éventuelle cession sur le marché à 15 €. Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2004."

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de Madame Marie-Thérèse LUCIANI. Ce mandat expirera avec l'assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale ratifiant la cooptation du Conseil d'Administration du 18 mars 2004, nomme pour six ans aux fonctions d'Administrateur Monsieur Jean-Claude BRUNIE. Son mandat expirera avec l'assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale fixe à 28 000 €, jusqu'à nouvelle décision, le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2004 et ultérieurs.

Septième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil, ou à tel mandataire qu'il lui plaira, pour effectuer les formalités de publicité requises par la loi relativement à la présente assemblée.

Les comptes de la société sont présentés en conformité avec les dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France. Ils ont été établis dans le respect des principes comptables et conformément aux principes de base suivants :

- prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des modes d'évaluation d'un exercice sur l'autre (méthodes des coûts historiques)
- indépendance des exercices

Une annexe complète et commente les informations fournies dans le bilan et le compte de résultat.

Ces comptes annuels sont présentés en milliers d'euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute de ces éléments correspond à leur valeur d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise (prix d'achat, majoré des frais accessoires de mise en service, à l'exclusion de tous frais d'acquisition ou frais financiers).

Les biens correspondants n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le fonds commercial correspond aux sommes déboursées par la société pour acquérir la maîtrise des guichets de son siège ouverts au public (pour la moitié de leur superficie), soit 171 085,91 € (1 122 250 F) en 1979.

Les amortissements pour dépréciation ont été, sauf exception signalée, calculés selon le mode linéaire sur la base de la durée de vie probable normale de ces immobilisations.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

+ logiciels informatiques	1 an
+ locaux d'exploitation	30 ans
+ immeubles de rapport	50 ans
+ agencements des locaux (selon la nature des travaux)	5 à 20 ans
+ véhicules	4 à 5 ans
+ matériel de bureau	5 à 10 ans
+ - d° - informatique (dégressif)	3 à 4 ans
+ mobilier de bureau	10 ans

Enregistrement des opérations en devises, or et autres monnaies métalliques

Les avoirs (globalement 392 123 €) libellés en devises étrangères (hors zone Euro), ainsi que les monnaies métalliques propriété de l'établissement, ont été enregistrés pour leur contre-valeur en euros sur la base des cours officiels du 31 décembre 2003. Les différences entre les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change et les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change ont été portées au compte de résultat.

Les produits et les charges effectivement perçus ou payés en devises ou en monnaies de la zone Euro ont été enregistrés en euros au cours du jour des opérations correspondantes.

Créances et dettes

Elles sont reprises dans les comptes de la société pour leur valeur nominale. Il a été constitué une provision pour dépréciation de 6 830,04 €. Leur échelonnement dans le temps est indiqué à la note n° 5 a).

Le coût probable des congés acquis par le personnel à la date du 31 décembre 2003, estimé globalement à 77 639 € (salaires et charges sur salaires), apparaît au passif du bilan à la ligne "autres passifs - personnel et organismes sociaux". Sur option de l'entreprise pour le régime institué à l'article 39 1° bis alinéa 2 du C.G.I., la fraction de ce montant correspondant aux congés acquis depuis le 1er juin 2003, soit 45 184 €, n'a pas été déduite du résultat fiscal.

Portefeuilles titres

(titres de placement, de participation, ou d'activité de portefeuille)

Les titres de placement sont ceux que l'établissement achète ou vend sur le marché avec l'intention de réaliser une plus-value ou de rentabiliser son placement à brève échéance. Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais exclus. Les éventuelles plus-values latentes à la clôture de l'exercice ne sont pas enregistrées ; les moins-values, différence entre leur prix d'acquisition et leur dernier cours sur le marché, font l'objet d'une provision. Une reprise de provision nette des dotations de 123 413 € a été constatée au titre de 2003.

Les intérêts courus des titres de placement à la clôture de l'exercice sont comptabilisés.

Les titres de l'activité de portefeuille sont ceux où la société a investi une partie de ses actifs pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante. Ils sont essentiellement constitués de titres non cotés, et apparaissent au bilan à leur prix d'acquisition (méthode des coûts historiques). Une provision pour dépréciation de 536 912 € a été constituée pour l'année 2003.

Les titres de participation, exclusivement constitués de titres non cotés, apparaissent au bilan à leur prix d'acquisition (méthode des coûts historiques).

Charges et produits exceptionnels

Les comptes de charges et produits exceptionnels enregistrent les traductions comptables des opérations et événements qui, tant par leur importance que par leur non répétitivité, ne peuvent être considérés comme constituant le résultat courant de l'entreprise.

Ont principalement ce caractère en 2003 :

- la cession des deux derniers appartements de rapport pour une plus value nette de 70 K€,
- le dégrèvement obtenu au titre de l'exercice 1992 suite à un contrôle opéré par l'administration fiscale en 1995 soit 127 K€,
- des coûts de réorganisation non récurrents pour 203 K€.

Engagements financiers en matière de retraites

Il n'a pas été contracté d'engagement de ce type au profit de personnes ayant quitté l'entreprise. La quote-part des indemnités de départ à la retraite, calculées conformément aux dispositions de l'article L 122-14-13 alinéa 2 du Code du Travail, acquise au 31 décembre 2003 par les membres du personnel sur la base de leur ancienneté effective à cette même date représente une somme de 48 165 € qui a été provisionnée. La quote-part de la provision afférente à l'exercice 2003 s'élève à 6 599 €, somme réintégrée fiscalement.

BILANS COMPARES au 31 Décembre

ACTIF	2003			2002
	valeurs brutes	amortissements et provisions	valeurs nettes	valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	251	56	195	192
Immobilisations corporelles	3 927	2 555	1 372	1 675
Immobilisations financières	9 808	1 344	8 464	8 332
Sous-total actif immobilisé	13 986	3 995	10 031	10 199
Stocks en cours	6		6	2
Clients	34	7	27	16
Autres créances	328		328	408
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 600	22	6 578	6 892
Actions et autres titres à revenu variable	1 809	560	1 249	850
Banques	171		171	160
Caisses	634		634	732
Charges constatées d'avance	40		40	132
Sous-total actif circulant	9 622	589	9 033	9 192
TOTAL	23 608	4 544	19 064	19 391

PASSIF	2003	2002
Capital	10 000	10 000
Réserves	6 477	6 477
Report à nouveau	873	409
Bénéfice de l'exercice	156	645
Sous-total des capitaux propres	17 506	17 531
Provisions pour risques et charges	1 142	1 128
Dettes envers les établissements de crédit	5	2
Dettes financières diverses	2	11
Autres passifs	409	718
- <i>personnel et organismes sociaux</i>	165	167
- <i>Etat</i>	37	170
- <i>divers</i>	207	381
Comptes de régularisation		1
Sous-total hors capitaux propres	1 558	1 860
TOTAL	19 064	19 391

COMPTES DE RESULTAT COMPARES au 31 Décembre

	2003		2002
+ Produits d'exploitation	1 776		2 019
Change touristique	538		745
Métaux précieux	175		249
Autres produits	1 063		1 025
<i>dont redevances sur les jeux</i>		948	908
- Charges d'exploitation	-2 311		-2 901
Autres achats et charges externes	-744		-850
Impôts, taxes et versements assimilés	-176		-211
Charges du personnel	-1 042		-1 400
<i>Salaires et traitements</i>		-742	-1 001
<i>Charges sociales</i>		-300	-399
Dotations aux amortissements et provisions	-324		-412
Autres charges	-25		-28
Résultat d'exploitation	-535		-882
+ Produits financiers	1 249		2 460
Produits de l'activité de portefeuille	901		2 125
Intérêts sur portefeuille titres	205		294
Autres intérêts	2		4
Gain sur cessions de valeurs mobilières	11		33
Autres produits financiers	2		1
Reprise de provisions	128		3
<i>sur activités de portefeuilles</i>		-	-
<i>sur titres de placement</i>		127	3
- Charges financières	-591		-886
Intérêts et charges assimilées	-2		-13
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières	-		-
Autres charges financières	-6		-18
Dotations aux amortissements et provisions	-583		-855
<i>dont sur activités de portefeuilles</i>		-549	-336
<i>dont sur titres de placement</i>		-4	-432
Résultat financier	658		1 574
RESULTAT COURANT avant impôts	123		692
+ Produits exceptionnels	335		289
- Charges exceptionnelles	-300		-203
RESULTAT EXCEPTIONNEL	35		86
Impôts sur les bénéfices	-2		-133
RESULTAT de l'exercice	156		645

Compte-tenu de l'activité à caractère financier de la société, seul le résultat courant avant impôts reflète la capacité bénéficiaire de l'entreprise.

NOTES ANNEXES

Note 1 Projet d'affectation du résultat

	Réserve spéciale des P.V. à L.T.	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Report à nouveau	Mise en distribution	TOTAL
Dotation	-	-	-	-	156	156
Prélèvement	-	-	-	-	-	-
ENSEMBLE	-	-	-	-	156	156

Note 2 Actif immobilisé

a) Mouvements de l'actif immobilisé	Valeur brute au 31.12.02	Mouvements de l'exercice		Valeur brute au 31.12.03
		acquisitions ou transferts	cessions nettes	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
<i>Fonds commerciaux</i>	171			171
<i>Concession d'emplacement</i>	22			22
<i>Logiciels informatiques</i>	61	5	8	58
Sous-total	254	5	8	251
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
<i>Immeubles d'exploitation</i>	3 199	0	13	3 186
Terrains et constructions	954			954
Agencements et installations	2 245		13	2 232
<i>Immeubles hors exploitation</i>	67	0	67	0
<i>Matériels</i>	755	73	87	741
Véhicules	146	30	43	133
Matériel de bureau	245	43	44	244
Mobilier de bureau	364			364
Sous-total	4 021	73	167	3 927
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
<i>Titres immobilisés</i>	7 777	819	107	8 489
IDSUD Voyages	104			104
La Française des Jeux	1 003			1 003
Activités de portefeuilles	5 689	779	107	6 361
Actions propres*	981	40		1 021
<i>Autres immobilisations financières</i>	1 320	0	1	1 319
Sous-total	9 097	819	108	9 808
TOTAL	13 372	897	283	13 986

* Les actions propres détenues par la société sont inscrites en immobilisations financières à l'actif du bilan, elles n'entrent pas dans le cadre d'une politique d'annulation d'actions.

NOTES ANNEXES

b) Amortissements et provisions	Montants au 31.12.02	Mouvements de l'exercice		Montants au 31.12.03
		augmentations dotations	diminutions reprises	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
<i>Fonds commerciaux</i>				
<i>Concession d'emplacement</i>	2			2
<i>Logiciels informatiques</i>	60	2	8	54
Sous-total	62	2	8	56
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
<i>Immeubles d'exploitation</i>	1 872	214	9	2 077
Terrains et constructions	415	40		455
Agencements et installations	1 457	174	9	1 622
<i>Immeubles hors exploitation</i>	24		24	
<i>Matériels</i>	450	99	71	478
Véhicules	46	28	27	47
Matériel de bureau	181	39	44	176
Mobilier de bureau	223	32		255
Sous-total	2 366	313	104	2 555
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
<i>Titres immobilisés</i>	765	579		1 344
IDSUD Voyages				
La Française des Jeux				
Activités de portefeuilles	680	549		1 229
Actions propres	85	30		115
<i>Autres immobilisations financières</i>				
Sous-total	765	579		1 344
TOTAL	3 173	894	112	3 955

Note 3 Portefeuille-titres

a) Ventilation des titres de l'activité de portefeuilles

	valeur d'acquisition	intérêts courus	+ ou - values provisionnées	valeur comptable
Obligations convertibles	1 013	28	-403	638
Actions	4 314		-685	3 629
OPCVM	1 010		-128	882
TOTAL	6 337	28	-1 216	5 149

b) Ventilation des titres de placement

	valeur d'acquisition	intérêts courus	valeur du marché	+ ou - values latentes	provisionnées	valeur comptable
Obligations et autres titres à revenu variable	6 564	36	6 594	-6	-22	6 578
<i>obligations</i>	917	30	941	-6	-22	925
<i>certificats de dépôts</i>	5 647	6	5 653			5 653
Actions et autres titres à revenu variable	1 809	0	1 360	-550	-560	1 249
<i>actions</i>	1 074		582	-4 932	-493	581
<i>opcvm</i>	711		653	-58	-67	644
<i>Actions propres liquidités</i>	24		25	-1		24
TOTAL	8 373	36	7 954	-556	-582	7 827

c) Titres cotés et non cotés

	Cotés	Non cotés	ENSEMBLE
Titres de placement			
Obligations et autres titres à revenu fixe	917	5 647	6 564
Actions et autres titres à revenu variable	1 809		1 809
Titres immobilisés			
IDSUD Voyages		104	104
La Française des Jeux		1 003	1 003
Activités de portefeuilles	281	6 084	6 365
Actions propres	1 021		1 021
TOTAL	4 028	12 838	16 866

d) Filiale :

IDSUD Voyages :
SARL au capital de 45 000 €
capitaux propres : 91 549 €

3, place du Général de Gaulle 13001 MARSEILLE
détenue à 97 %
résultat au 31.12.03 : 29 641 €

Note 4 Fonds propres, réserves et provisions

a) Capital social (au 31.12.2003)	
Montant :	10 000 K€
Nombre d'actions ordinaires :	950 400
Toutes les actions, sauf celles détenues par la société elle-même, ont un droit égal dans la répartition des bénéfices.	
Les statuts accordent un droit de vote double aux actions nominatives détenues depuis cinq ans au moins.	
Nombre d'actions à droit de vote double :	367 952

b) Obligations convertibles et titres similaires : néant

c) Le capital est entièrement libéré.

d) Actions de la société détenues par elle-même, directement ou indirectement.	
Actions détenues au 31 décembre 2003 :	41 447
Actions achetées pendant l'exercice :	4 223
Actions vendues pendant l'exercice :	1 272

e) Ventilation des réserves (avant affectation du résultat)	
réserve légale :	1 000
réserve spéciale des plus-values à long terme :	765
réserve extraordinaire :	4 712
ENSEMBLE	6 477

f) Ecart de réévaluation

Les immobilisations n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

g) Provisions pour risques et charges	
. pour litiges	1 065
. pour retraite	48
. pour impôts	0
. pour autres charges	29
ENSEMBLE	1 142

Note 5 Echéanciers

a) Créances, dettes et engagements au 31.12.2003	moins de 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	ENSEMBLE
ACTIF				
Autres immobilisations financières (sauf titres immobilisés)	6	1 193	120	1 319
Créances sur la clientèle	27	7		34
Personnel et organismes sociaux	12			12
Etat	163			163
Groupe et associés	34			34
Débiteurs divers	85			85
Charges constatés d'avance	40			40
TOTAL	367	1 200	120	1 687
PASSIF				
Dettes envers les établissements de crédit	5			5
Dettes envers la clientèle	2			2
Personnel et organismes sociaux	165			165
Etat	37			37
Fournisseurs	162			162
Autres passifs	45			45
TOTAL	416	-	-	416
dont dette à moins de trois mois à l'égard de IDSUD Voyages :		néant		
dont se rapportant à des entreprises liées :		néant		

b) Intérêts courus ou échus au 31.12.03

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts échus à payer
sur activités de portefeuilles	28	
sur créances ou dettes sur les établissements de crédit		1
sur créances ou dettes sur la clientèle		1
sur obligations et autres titres à revenu fixe	36	
TOTAL	64	2

Note 6 Tableau des flux de trésorerie

	2003	2002
a) Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	156	645
Dotation aux amortissements	315	362
Provision pour risques et charges	579	74
Provision sur titres immobilisés	26	421
Reprise de provision pour charges	-11	-127
Marge brute d'autofinancement	1 065	1 375
Variation du besoin en fonds de roulement liés à l'activité	-162	-1 026
TOTAL	903	349
b) Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	-79	-745
Acquisitions de titres d'activité de portefeuilles	-828	-1 929
Acquisitions d'actions propres	-40	-615
Acquisitions d'autres immobilisations financières	-4	
Cession d'immobilisations	65	133
Cession de titres d'activité de portefeuilles	140	
Remboursement de prêts	20	36
TOTAL	-726	-3 120
c) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividende versé aux actionnaires	-182	-1 101
TOTAL	-182	-1 101
ENSEMBLE FLUX DE TRÉSORERIE (a+b+c)	-5	-3 872
d) Variation de Trésorerie		
Trésorerie d'ouverture d'exercice	-8 632	-12 504
Trésorerie de clôture d'exercice	8 627	8 632
VARIATION DE TRÉSORERIE	-5	-3 872

Note 7 Soldes intermédiaires de gestion

	2003	%	2002	%
+ Production de l'exercice	1 753	100,00 %	1 974	100,00 %
Chiffres d'affaires	1 753	100,00 %	1 974	100,00 %
- Autres achats et charges externes	-744	42,44 %	-850	43,06 %
Valeur ajoutée	1 009	57,56 %	1 124	56,94 %
- Impôts et taxes	-176	10,04 %	-211	10,69 %
- Charges du personnel	-1 042	59,44 %	-1 400	70,92 %
Excédent brut d'exploitation	-209	-11,92 %	-487	-24,67 %
+ Reprises et transferts de charges	21	1,20 %	34	1,72 %
+ Autres produits	2	0,11 %	11	0,56 %
- Dotations aux amortissements et provisions	-324	18,48 %	-412	20,87 %
- Autres charges	-25	1,43 %	-28	1,42 %
Résultat d'exploitation	-535	-30,52 %	-882	-44,68 %
+ Produits financiers	1 294	71,25 %	-2 460	124,62 %
- Charges financières	-591	33,71 %	-886	44,88 %
Résultat courant avant impôts	123	7,02 %	692	35,06 %
+ Produits exceptionnels	335	19,11 %	290	14,69 %
- Charges exceptionnelles	-300	17,11 %	-203	10,28 %
Résultat exceptionnel	35	2,00 %	87	4,41 %
- Impôts sur les bénéfices	-2	0,11 %	-134	6,79 %
Résultat de l'exercice	156	8,90 %	645	32,67 %

Note 8 Personnel et organes sociaux

a) Effectif moyen en activité au cours de l'exercice

	Hommes	Femmes	ENSEMBLE
Employés	5	4	9
Cadres et assimilés	3	2	5
Dirigeants	1		1
TOTAL	9	6	15

b) Organes sociaux : rémunération et engagements en leur faveur

	Rémunérations	Avances et crédits accordés durant l'exercice	Engagement pris au titre d'une garantie
Conseil d'Administration	23	néant	néant
Direction Générale	151	néant	néant
Anciens Administrateurs ou membres de la Direction Générale (engagements en matière de retraite seulement)	-	-	néant

Selon l'article L 233 -19 II 2° du Code de commerce, une filiale peut-être laissée en dehors de la consolidation lorsqu'elle ne représente qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif de régularité, de sincérité et de fidélité d'image des comptes consolidés.

Selon la réponse ministérielle du 24 août 1998 (J.O.A.N., 24 août 1998, p.4717), ces dispositions peuvent avoir pour effet, dans l'hypothèse de la détention exclusive de filiales ou participations d'un intérêt négligeable, de dispenser la société de consolider.

En vertu de ces dispositions, notre société n'a pas établi de comptes consolidés au 31 décembre 2003.

Toutefois, soucieux d'une information optimale de nos actionnaires, nous avons préféré reproduire ici le rapport de gestion et les comptes intégraux de notre filiale.

Rapport de gestion

Difficile d'imaginer plus d'épreuves pour l'industrie du tourisme qu'en 2003. L'année touristique a été gâchée par la guerre en Irak, conjuguée à l'épidémie de pneumopathie atypique, suivie en France par les grèves de transport du mois de juin, les différents attentats au Maroc et en Turquie, et l'insécurité internationale. Le tout sur fond de crise économique larvée, qui freine les envies de partir, gèle le budget vacances et restreint les déplacements des entreprises... Rien d'étonnant à ce que l'activité des agences de voyages ait reculé de 2% en 2003 par rapport à 2002.

Dans ce contexte difficile, Idsud Voyages a toutefois réussi à développer son chiffre d'affaires et ses opérations pour conforter son résultat bénéficiaire. La facturation (4,1 M€ en 2003 contre 3,3 M€ en 2002) a progressé de 22 %. Cette hausse est surtout imputable à l'activité billetterie car les opérations de tourisme ont accusé une baisse de l'ordre de 9 %.

Le résultat social de l'exercice est de 29 641 euros à comparer aux 7 632 euros de 2002 et aux 700 euros de 2001. Les fonds propres passent de 61 908 € en 2002 à 91 549 € en 2003, tandis que le fonds de roulement est renforcé de 56 912 € à 86 053 €.

Les éléments essentiels de ce résultat sont les suivants :

a) Le chiffre d'affaires a progressé de 13 % passant de 257 K€ en 2002 à 292 K€ en 2003.

b) L'évolution des frais de fonctionnement a été maîtrisée : la progression des charges d'exploitation a été limitée à 2%.

c) Le résultat financier de l'exercice est de -2 539 € contre -3 980 € en 2002.

d) Le résultat net exceptionnel est positif de 3 244 € en 2003 contre -12 412 € après la constatation en 2002 de charges à caractère non récurrent.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi sur les sociétés commerciales, nous vous rendons compte de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention générale de mise à disposition et d'utilisation de moyens conclue le 7 avril 1997 entre votre société et IDSUD, convention que vous aviez préalablement approuvée lors de votre assemblée du 13 mars 1997 :

. au titre de la mise à disposition d'un emplacement au rez-de-chaussée de son immeuble, IDSUD a facturé à IDSUD Voyages 8 665 €,

. au titre des charges liées à ce local, IDSUD a facturé à IDSUD Voyages 4 333 €,

. au titre des frais d'exploitation, IDSUD a facturé à IDSUD Voyages 13 510 €,

. au titre de sa commission de gestion, IDSUD a facturé à IDSUD Voyages 37 618 €

. au titre de la rémunération des sommes déposées dans ses livres, IDSUD a facturé à IDSUD Voyages un solde net de 58 €.

Sur le plan de la gestion, le recouvrement des créances clients a fait l'objet d'une attention particulière et a permis d'enregistrer des progrès sensibles ; conjugué à la renégociation des conditions de règlement, il s'est traduit par une amélioration de la trésorerie d'Idsud Voyages. L'utilisation des nouveaux logiciels a été accélérée tant au front office que dans le service comptable.

Les synergies avec TOURCOM (groupement d'agences de voyages indépendantes) ont été exploitées ; l'adhésion de l'agence au réseau TOURCOM a permis par exemple de préserver en 2003 les marges dans un contexte général de baisse des commissions.

Au niveau social, les salariés ont pu bénéficier en année pleine de l'accord d'intéressement conclu au courant de l'exercice précédent. Par ailleurs en janvier 2003 a été mise en place une mutuelle santé complémentaire au profit de tous les membres du personnel.

Perspectives

IDSUD Voyages évolue dans un secteur en profonde mutation.

Cette année, l'agence devra apprendre à compenser les baisses de commissions sur l'aérien. Même si Air France accorde des commissions grâce aux négociations menées antérieurement par la profession avec la compagnie nationale, il est quasi évident que la situation risque de changer en 2005. L'année 2004 sera donc mise à profit pour préparer les esprits des clients et des vendeurs eux-mêmes, à facturer des frais sur la billetterie.

Les résultats seront aussi fonction de la conjoncture. A cet égard, certains signaux font espérer un début d'embellie en 2004.

Hors évènement majeur, IDSUD Voyages confirme son objectif de croissance de l'activité et d'amélioration de sa marge opérationnelle. Pour évoluer et se donner toutes les chances de réussite, la direction a établi en 2002 un plan d'action pluriannuel dont la mise en œuvre a été respectée pour l'heure avec succès.

2004 sera la troisième année de ce renouveau.

IDSUD VOYAGES

BILANS COMPARES au 31 Décembre (en euros)

ACTIF	2003			2002
	Brut	Amortissements / Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
installations agencement divers	1 428	1 214	214	393
matériels de transport	8 344	5 410	2 934	4 603
matériels de bureau et informatique	2 796	448	2 348	0
Total actif immobilisé	12 568	7 072	5 496	4 996
Clients	317 955	683	317 272	216 980
Etat	10 437		10 437	5 836
Valeurs mobilières	26 380		26 380	141 386
Banques	28 430		28 430	35 364
Caisse				932
Autres	4 459		4 459	9 726
Sous-total	387 661	683	386 978	410 225
Charges constatées d'avance	807		807	2 904
Total actif circulant	388 468	683	387 785	413 129
TOTAL	401 036	7 755	393 281	418 125

PASSIF	2003	2002
Capital	50 000	45 000
Réserve légale	5 000	4 500
Autres réserves	4 076	4 458
Report à nouveau	2 382	318
Résultat de l'exercice	29 641	7 632
Total capitaux propres	91 549	61 908
Provisions pour risques et charges	5 436	0
Total provisions	5 436	0
Autres dettes	54 618	114 701
Fournisseurs et comptes rattachés	197 041	207 326
Organismes sociaux	35 584	30 128
Etat	8 335	2 142
Banques	718	1 121
Total dettes et comptes rattachés	296 296	356 217
TOTAL	393 281	418 125

IDSUD VOYAGES

COMPTES DE RESULTATS COMPARES au 31 Décembre (en euros)

CHARGES	2003	2002
Charges d'exploitation	250 830	254 779
Autres achats et charges externes	100 728	75 944
Impôts, taxes et versements assimilés	2 535	2 749
Salaires et traitements	97 264	107 166
Charges sociales	37 390	37 524
Dotations aux amortissements	2 296	1 848
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 849	1 416
Créances irrécouvrables	929	18 924
Autres charges diverses	3 839	208
Charges financières	3 907	4 130
Charges exceptionnelles	1 912	16 239
Intéressement	7 999	3 448
Impôt sur les bénéfices	7 977	1 677
Résultat de l'exercice	29 641	7 632
TOTAL	302 266	278 905

PRODUITS	2003	2002
Produits d'exploitation	295 741	274 928
Production vendue	291 904	257 528
Autres produits	3 837	17 400
Produits financiers	1 368	150
Produits exceptionnels	5 157	3 827
TOTAL	302 266	278 905

Notes Annexes

Note 1 Règles et méthodes comptables

Les principes comptables habituellement retenus par la profession pour l'établissement et la présentation des comptes annuels ont été appliqués :

- prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

- inscription en comptabilité des éléments d'actif selon la méthode des coûts historiques,
- calcul des amortissements suivant le mode linéaire sur la base de la durée de vie probable normale des immobilisations.

Tous les montants sont exprimés en euros.

Note 2 Engagements financiers et autres informations

. Engagement de garantie financière professionnelle reçu de :

Etoile Commerciale, 44, avenue Georges Pompidou 92596 Levallois-Perret cedex pour 99 092 €.

Note 3 Bilan actif

. Actif immobilisé :	à l'ouverture	Mouvements de l'exercice augmentation/cession	à la clôture
Valeurs brutes :			
Immobilisations corporelles	9 772	2 796	12 568
TOTAL	9 772	2 796	12 568
Amortissements et provisions :			
Immobilisations corporelles	4 776	2 296	7 072
TOTAL	4 776	2 296	7 072

. Créances représentées par des effets de commerce : néant

. Etat des créances :	Montants bruts	à 1 an au plus	à plus d'un an
- Actif circulant	387 661	387 661	
- Charges constatées d'avance	807	807	

. Produits à recevoir inclus dans les postes de l'actif : 196 € (autres créances)

. Charges constatées d'avances : cette rubrique ne comporte que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

. Charges à répartir : *néant*

Note 4 Bilan passif

. Capital social :	nombre de parts sociales valeur nominale	en début d'exercice : 500 en début d'exercice : 90 €	en fin d'exercice : 500 en fin d'exercice : 90 €
--------------------	---	---	---

. Provisions :	à l'ouverture	reprises	constitutions	à la clôture
pour risques et charges	0	0	5 436	5 436
pour dépréciation	1 416	1 416	683	683

. Etat des dettes : toutes les dettes sont à moins d'un an

. Dettes représentées par des effets de commerce : *néant*

. Autres dettes : dette liée à IDSUD : 20 535
autres dettes : 33 876

. Charges à payer incluses dans les postes du passif : fournisseurs : 197 041
dettes fiscales et sociales : 43 919

. Produits constatés d'avance : *néant*

**Introduite à la Bourse de Marseille en 1985,
IDSUD est cotée sur le Second Marché.**

Au 31 décembre 2003, 44,20 % des titres sont détenus par le public, le nombre des porteurs est de 2 850, suivant une enquête réalisée sur notre actionnariat à notre demande par Euroclear (au 30.04.2003).

Principaux Indicateurs de Gestion	1999	2000	2001	2002	2003
Résultats et situation patrimoniale au 31.12					
<i>(en millions d'euros)</i>					
Chiffre d'Affaires	5,02	6,13	4,59	4,45	2,88
Résultat courant avant impôt	0,53	1,78	0,84	0,69	0,12
Bénéfice social	3,98	1,63	1,20	0,65	0,16
Capitaux propres avant répartition	20,68	20,76	17,99	17,51	17,51
Fonds propres après affectation des résultats	19,01	19,18	16,85	17,34	17,32
Capitalisation boursière	27,72	26,32	24,44	24,14	20,40
Pour une action (en euros)					
Bénéfice social	3,76	1,72	1,26	0,68	0,16
Dividende	1,52	1,68	1,20	0,20	0,20
Avoir fiscal	0,76	0,84	0,60	0,10	0,10

Le nombre de titres échangés en 253 séances de bourse est de 70 439 pour un total de 1,5 millions d'euros de capitaux. Au 31 décembre 2003, la société détenait 41 447 actions dans le cadre réglementaire du programme de rachat d'actions.

Cours de Bourse	1999	2000	2001	2002	2003
<i>(en euros)</i>					
Dernier	26,25	24,93	25,72	25,40	21,50
Plus haut	33,10	26,30	28,35	27,90	25,40
Plus bas	24,00	18,80	21,20	18,50	18,00
Moyen	29,18	22,87	24,94	24,75	22,09



Siège social :

3, place du Général de Gaulle

13001 Marseille

Téléphone : 04 91 13 09 00

Télécopie : 04 91 13 09 09

Société Anonyme au capital de 10 000 000 d'euros

RCS Marseille 057 804 783 B

Conseil d'Administration
à l'issue de l'Assemblée Générale

Daniel Luciani

Président

Serge Hincker

Administrateur-Directeur Général

Jean-Claude Brunie

Administrateur

Jean-Pierre Gallo

Administrateur

Marie-Thérèse Luciani

Administrateur

Jérémie Luciani

Administrateur

Direction Générale

Serge Hincker

Directeur Général

Jérémie Luciani

Directeur

Murielle Pioli

Secrétaire Général

Commissaires aux Comptes

Marcel Virzi-Laccania

Titulaire

Jacques Vaysse-Vic

Titulaire

Jean-Marc Pascual

Suppléant



3, place du Général de Gaulle
13001 Marseille
Téléphone : 04 91 13 09 00
Télécopie : 04 91 13 09 09